

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir :** M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent :** M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **RESSOURCES HUMAINES** : Tableau des effectifs – actualisation

**Rapporteur :** Gérard BANCHET

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Il est proposé de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs, conséquence de la modification suivante.

**Transformation de poste**

*Direction de l'environnement*

L'agent positionné sur le poste de chargé des collectes en prestations porte à porte est issu de la filière administrative. Après une période d'essai d'un an et demi, il convient aujourd'hui d'intégrer cet agent dans la filière technique, correspondant à l'exercice de ses missions. Cette mise en conformité permettra un déroulé de carrière de l'agent en cohérence avec son travail.

Aussi, il est proposé la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe en un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe.

Suite à la vacance d'un poste d'agent de collecte-conducteur de benne à ordures ménagères, une procédure de recrutement a été réalisée.

Afin de permettre le recrutement de la personne retenue par le jury, il convient de transformer le poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe actuellement vacant en un poste d'adjoint technique territorial.

-----  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** les avis favorables rendus par les Commissions Administratives Paritaires du CDG38 en date du 25 juin et du 4 juillet 2019,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

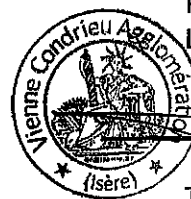
**APPROUVE** et modifie comme suit le tableau des effectifs résultant des changements explicités :

<b>Transformation de poste</b>	
<b>Postes A SUPPRIMER</b>	<b>Postes A CREER</b>
1 adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
1 adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 adjoint technique territorial

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 5 novembre 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **12 NOV. 2019**  
et a été publiée le **12 NOV. 2019**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

*Thierry KOVACS*  
Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*